



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 26 janvier 2023

Résolution de Mme Mathilde Maillard du 25 janvier 2022 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard : « Fondation BBL : qui mène la danse ? »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 25 janvier 2022, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard : « Fondation BBL : qui mène la danse ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Mathilde Maillard :

« Le Conseil communal demande à la Municipalité de lui faire part des ambitions et objectifs de la Ville pour l'avenir du Bèjart Ballet Lausanne et de l'école-atelier Rudra Bèjart à court, moyen et long termes ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité considère le Bèjart Ballet Lausanne comme une institution phare du paysage culturel lausannois, eu égard notamment à son excellence artistique, à son importance pour le rayonnement culturel de la Ville et à l'attachement de la population à la troupe.

Eu égard à la crise interne à laquelle elle a dû faire face, il est important que l'institution puisse consolider à court terme sa récente restructuration et asseoir son nouveau fonctionnement. Cela implique aussi que l'institution puisse assurer des conditions de travail saines et exemplaires. Ces objectifs à court terme représentent l'une des priorités que se sont fixés le Conseil de la Fondation Bèjart Ballet Lausanne et sa nouvelle direction générale, entrée en fonction en septembre 2022.

Il importe à la Municipalité que la troupe, fragilisée comme l'ensemble du secteur culturel au sortir de la crise du COVID-19, puisse retrouver d'ici à trois ans son prestige et sa position d'institution culturelle de renom à l'échelle internationale. A ces fins, il est primordial que le BBL puisse assurer des tournées régulières passant par les capitales dans le monde, gagner le soutien de nouveaux partenaires privés et pérenniser ainsi son statut de référence dans le domaine de la danse, notamment par la valorisation de l'œuvre de Maurice Bèjart.

Plus spécifiquement concernant la filière de formation interne souhaitée par le Bédart Ballet Lausanne (BBL), la construction d'une nouvelle école est envisagée par l'institution à l'horizon de l'automne 2024. Il importe à la Municipalité que cette école puisse servir le projet culturel du BBL, notamment en lien avec les représentations par la troupe de spectacles nécessitant de nombreuses et nombreux interprètes, tisser des liens avec le Prix de Lausanne, contribuer au rayonnement de l'institution et garantir une éthique pédagogique de premier ordre.

Il importe enfin à la Municipalité que la pérennité de l'institution puisse être garantie dans le respect des contingences budgétaires actuelles, sous réserve de l'évolution du coût de la vie et des implications financières induites par une activité de diffusion internationale.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

